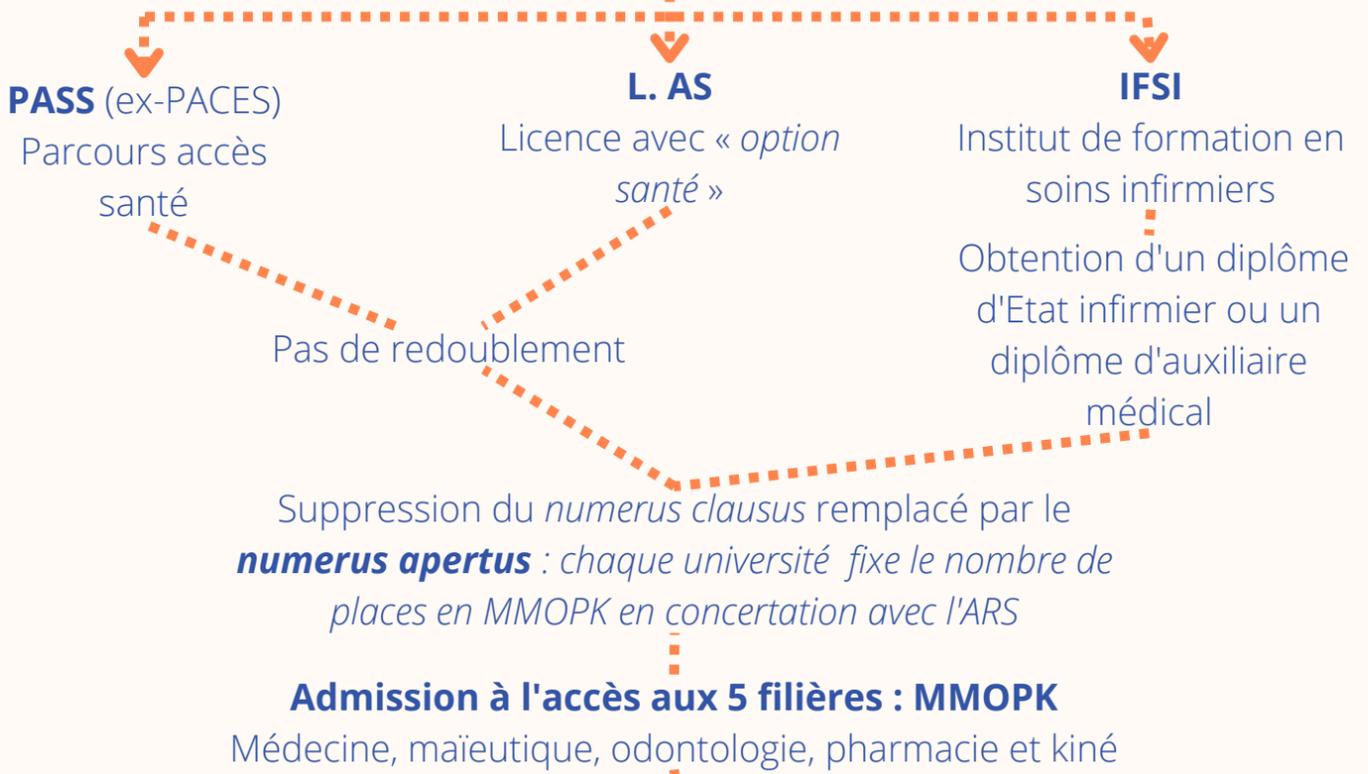


Réforme des études de médecine

Parcoursup



1ère année

1er cycle

MED 2-3

Acquisition des bases du médical
(durée : 2 ans)

- Enseignement purement théorique
- *Fin de 1er cycle* : obtention d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau 1
- Formation dédiée à la prévention et au repérage des situations à risques psychosociaux dans l'environnement étudiant et professionnel
- Passage en 2nd cycle subordonné à l'obtention de la note de 10/20 dans chaque matière pour valider leur année.

→ Obtention du **diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)**

Externat 4-5-6

Approfondissement et pratique clinique
(durée : 3 ans)

Les étudiants alternent cours à l'université et stages en milieu hospitalier

- 36 mois en stage à l'hôpital ou en libéral et 25 gardes à partir de la 4ème année



Fin du 2nd cycle : passage de l'examen classant national (ECN) : classement permettant aux étudiants de choisir leur future spécialité et leur lieu d'affectation.

MAIS suppression de l'ENC

Remplacé à partir de **2023-2024** par :

Une épreuve nationale de contrôle des connaissances en 5ème année

→ Une évaluation des compétences cliniques et relationnelles au travers de la simulation

→ Une analyse du parcours universitaire du projet professionnel de l'étudiant valorisant les stages effectués, la mobilité internationale, et les doubles cursus

→ Obtention du **diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM)**

Internat

Choix de la spécialité de médecine
(durée variable : 3 à 6 ans)

Découpage en 3 cycles :

- **1° Phase socle : durée d'1 an**
- **2° Phase d'approfondissement : durée de 2 ans**

→ Obtention du **diplôme de docteur en médecine** après soutenance d'une thèse à la fin de la 2nde phase

- Statut de **docteur junior** (toutes les spécialités hors médecine générale)

Médecin généraliste : 9 ans d'études

- Obtention du diplôme de docteur en médecine (à la fin de la 2nde phase ou dans les 3 ans après la validation du 3ème cycle)
- Obtention du diplôme d'études spécialisées en médecine générale = Statut de docteur en médecine générale

- **3° Phase de consolidation : durée en fonction de la spécialisation (hors médecine générale)**

→ Obtention du **diplôme d'études spécialisées (DES)** de la discipline suivie après la soutenance d'un mémoire

Le **répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS)** attribue un numéro au professionnel de santé

